

Travailleurs pauvres: fantasme ou réalité?

Comité d'Observation
et d'Etude

14 octobre 2008

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| <i>L'introduction du Président</i> | 3 |
| <i>Les intervenants</i> | 4 |
| <i>« Les travailleurs pauvres : fantasme ou réalité ? »</i> | 5 |
| Un contexte fragilisant et des tendances pessimistes | 5 |
| Une société en perte de valeur et de confiance | 5 |
| Le « nouveau » phénomène des travailleurs pauvres | 5 |
| La pauvreté au travail : qui touche-t-elle ? | 6 |
| La France et ses voisins européens | 6 |
| De nombreux critères et une population « hétérogène » | 6 |
| Une réalité ressentie dans d'autres secteurs | 8 |
| Les travailleurs pauvres : un cumul de problèmes | 10 |
| Une pauvreté au quotidien | 10 |
| Un épuisement moral : la précarité humaine | 11 |
| Un combat pour rester en emploi | 11 |
| Les travailleurs pauvres et l'exclusion | 12 |
| L'arrivée de travailleurs pauvres dans les dispositifs d'urgence | 12 |
| L'insertion | 13 |
| Des dispositifs inadaptés ? | 13 |
| L'accompagnement et l'aide sociale | 14 |
| Des axes de réflexion et des propositions | 15 |
| Des remarques pour mieux cerner le phénomène | 15 |
| • Les limites et obstacles | 15 |
| • Un public à mieux cerner | 15 |
| Des réponses politiques | 15 |
| • Les catégories | 15 |
| • Le Revenu de Solidarité Active (RSA) | 16 |
| • La part de responsabilité de l'Etat – une collaboration pouvoirs publics et associations/organisations | 16 |
| • Un marché de l'emploi pour tous | 17 |
| • La mutation professionnelle tout au long de la vie des personnes | 18 |
| Des réponses collectives | 18 |
| • Les structures d'insertion : plus qu'un sas | 18 |
| • Des dispositifs d'insertion plus réactifs | 19 |
| • Les LogiRELAIS : des résidences hôtelières à vocation sociale | 19 |
| <i>Eléments de conclusion</i> | 20 |

L'introduction du Président

Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, association Loi 1901 reconnue d'utilité publique, s'est donné comme mission l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'insertion des personnes en grande précarité sur l'agglomération lyonnaise et le département du Rhône.

Pour permettre d'apporter les réponses appropriées à ses passagers, le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri a toujours eu à cœur l'association de toute personne voulant contribuer à sa mission : bénévoles comme professionnels, les partenaires font la richesse d'une analyse au plus près des situations vécues dans nos structures.

Depuis plusieurs années déjà, les acteurs de terrain du secteur social intègrent une gestion plus managériale, proche de celle de l'entreprise où, rendement et efficacité tendent à devenir les maîtres mots. La volonté de l'Etat est de légiférer, d'optimiser et d'uniformiser les pratiques par la collaboration entre elles des associations et institutions de notre secteur.

Si le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri partage cette volonté, il veut malgré tout marquer son indépendance et vérifier la pertinence de ses choix, échos des problèmes rencontrés chaque jour par nos équipes de terrain, et des conséquences d'une déshumanisation des actions.

C'est dans cet esprit que le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri souhaite aujourd'hui faire appel à des amis d'horizons divers afin de mettre en place un groupe d'analyse et de réflexion : sur la base solide de l'expérience de chacun et sous l'éclairage des textes officiels, les acteurs de terrain et experts autour de la table, rapporteront des constats et des réalités constitutives de nos actions et du vécu de nos usagers.

Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri a proposé « Les travailleurs pauvres » comme premier thème de réflexion. En effet, les centres d'hébergement d'urgence accueilleraient un grand nombre d'entre eux (jusqu'à 20-30%), qui n'ont pas les moyens de vivre dans un logement de droit commun.

Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri constate que cette population ne représente dans nos structures que quelques pourcents de nos passagers, d'où l'interrogation « le travailleur pauvre : fantasme ou réalité ? »

A partir d'une étude bibliographique préalable, les 16 personnes du comité d'étude et d'observation ont tenté de définir le « travailleur pauvre », de déterminer ses attentes et ses besoins, et de proposer des réponses à leur situation.

Ce document fait la synthèse des échanges des membres du groupe de travail. Il rend compte des points de vue, des réflexions, des constats, des propositions de chacun des participants.

Les intervenants

| Intervenants | Domaine d'intervention |
|------------------------|--|
| Jean-Pierre ALDEGUER | - Directeur de la MRIE <i>Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion</i> |
| François BOURSIER | - Conseiller URIOPSS |
| Jean-Bernard COFFY | - Directeur Régional ANPE Rhône-Alpes |
| Jean FURTOS | - Chef de service au Vinatier Directeur scientifique - ORSPERE |
| Sylvie GUILLAUME | - Adjointe au Maire de Lyon Chargée des Affaires Sociales – Ville de Lyon |
| Michel HOUILLON | - Directeur Général de la SLEA |
| Didier MACIOCIA | - Directeur Général de la SIAL – Groupe ALLIADE |
| Joël MAY | - Directeur Départemental DDASS du Rhône |
| Pierre-A. VIDAL-NAQUET | - Le CERPE – <i>Centre d'Etude et de Recherche sur les Pratiques de l'Espace</i> |

Foyer Notre-Dame des Sans-Abri

| | |
|---------------------|--|
| Benoît VIANNAY | - Président |
| Alexandre FREDERICQ | - Directeur |
| Birgit JONCHERAY | - Responsable des Missions |
| Martine BUHRIG | - Responsable des Accueils de Jour |
| Denys TROSSAT | - Administrateur d'honneur |
| Abderrahmane NACIRI | - Chargé de Missions Urgence |
| Virginie CHAZOT | - Chargée de missions – Secrétaire du comité |

« Les travailleurs pauvres : fantasme ou réalité ? »

Un contexte fragilisant et des tendances pessimistes

Une société en perte de valeur et de confiance

Nombreux sont ceux à se poser la question des images données à voir dans les médias comme exemples de réussite ou encore de pauvreté : **la dérive, en terme de choix de vie**, qui en ressort devient inquiétante.

La réussite, notamment, apparaît comme marquée par l'immédiateté et la perte du sens de l'effort. Elle s'accomplit dans une consommation effrénée axée sur le confort de vie.

La **pauvreté** quant à elle, se voit cantonnée à un démerite, une **disqualification sociale** sans appel, stéréotypée par la personne vivant aux crochets de la société : cette personne est généralement rejetée, jugée, montrée du doigt.

Aujourd'hui, si le « système D » permet aux « pauvres », aux personnes dans la misère, de survivre, par le biais de solidarités et d'aides par les associations et les organismes publics, le Français moyen prend peur : le travail ne protège plus de la précarité ! C'est la crise du logement ! Il n'y a plus de travail pour tout le monde ! La France est en période de récession !

Les médias matraquent cette alerte aux travers de journaux, de livres, de sondages, de reportages « sérieux », à grand renfort d'experts, spécialistes, et instaurent un **climat d'insécurité**.

Ainsi, la paupérisation mondiale constatée touche aussi à moyenne allure nos pays riches. Et malgré des conditions de vie qui s'améliorent, les Français perdent confiance dans les politiques, et dans l'avenir. **C'est une forme particulière de misère qui émerge : celle qui touche à l'estime de soi, à la reconnaissance de son activité, à la légitimité de sa place dans la société.**

Jean Furtos nous alerte : « Intérieurement, les gens ont déjà perdu ! », ils ont perdu le sentiment de sécurité, et **là réside le danger**.

Le « nouveau » phénomène des travailleurs pauvres

L'existence de « travailleurs pauvres » n'est pas nouvelle : ce sont ces personnes sous payées pour une activité souvent pénible et apportant peu de reconnaissance, qui bataillent pour « joindre les deux bouts ». Seul le concept naît voilà 10 ans en France.

Est-ce cette insécurité dans le pays qui réveille les politiques ? Est-ce plutôt l'observation des difficultés de fonctionnement des dispositifs, ou encore l'état du marché de l'emploi avec la multiplication des contrats précaires et l'augmentation du taux de chômage ?

Toujours est-il que la valeur « travail », si présente dans les discours présidentiels, se heurte à la réalité d'une part de la population, rémunérée mais ne pouvant subvenir à ses besoins. Les classes moyennes s'aplatissent et sont de plus en plus conscientes de ce phénomène qui les menace (travailleurs pauvres et fragiles).

La pauvreté au travail : qui touche-t-elle ?

Aujourd'hui, le « véritable » **travailleur pauvre est une personne qui a du mérite** : elle travaille (selon la définition européenne, 7 mois minimum sur l'année de référence), est rémunérée mais n'arrive pas à subvenir à ses besoins et à ceux de son ménage par ses différentes sources de revenus (salaire, prestations familiales,...). Son niveau de vie est inférieur au seuil de « risque » de pauvreté (établi par convention à 60% du revenu médian des ménages français).

Son mérite provient du fait qu'elle se bat pour maintenir - voire améliorer - son autonomie: elle voit souvent dans l'assistanat une honte, reste active et se refuse à solliciter les services sociaux, malgré les difficultés rencontrées dans de nombreux secteurs (précarité des contrats de travail, droit du travail bafoué, logements ordinaires inaccessibles sans de multiples garanties, pouvoir d'achat en baisse).

L'incarnation de cette population reste dans les esprits la femme de ménage ou la caissière, très souvent à temps partiel, mal payée, aux horaires difficiles et dont l'activité implique souvent des frais de transport qui amputent d'ores et déjà le salaire.

Les débats et échanges qui ont eu lieu lors de ce comité ont dépassé ce constat « classique », en affinant les contextes, les ressentis et quelques-unes de failles des dispositifs de lutte contre la précarité et l'exclusion.

La France et ses voisins européens

Au niveau européen, Eurostat permet de situer le phénomène français par rapport à celui de ses voisins.

La France comptait 8% de sa population en situation de pauvreté au travail en 2001 (7% en moyenne européenne). Notre pays se trouve ainsi dans une situation similaire aux Pays-Bas et au Luxembourg, à l'instar de l'Espagne, de l'Italie et du Portugal, plus fortement touchés (10%).

Une situation comme en Italie s'explique notamment par la différence de mentalité de la population, réputée refuser tout type d'assistanat, ainsi que par l'existence de structures type coopératives : les travailleurs pauvres sont alors très présents numériquement, mais trouvent dans leur pays les structures adaptées pour les accueillir et leur permettre le « maintien » dans des conditions de vie tolérables.

En France, en revanche, l'assistanat n'est pas particulièrement rejeté, et les structures collectives, comme les communautés, ont bien souvent disparu : nos travailleurs pauvres survivent donc dans un milieu ordinaire, avec des ressources ne le leur permettant pas.

De nombreux critères et une population « hétérogène »

Bien que sujette à des études et enquêtes à différentes échelles, la notion de « travailleur pauvre » continue à faire débat quant à sa définition.

Impliquant les critères de pauvreté, de travail, et de groupe (ménage ou individu), ces critères pouvant être appréhendés de nombreuses façons, les contours du public « travailleur pauvre » ne sont toujours pas établis.

De ce constat évident ressort la limite des études et des analyses.

Notre comité a eu le souci de souligner avant tout les limites de ces raisonnements, et l'amplitude que devraient prendre de telles recherches pour acquérir une réelle objectivité, mais aussi pour cerner au mieux le problème :

• **Le critère de pauvreté**

La pauvreté peut être appréhendée sous les aspects « classiques » de :

- pauvreté monétaire (au niveau du ménage) : met l'accent sur le poids des personnes à charge,
- pauvreté économique (au niveau de l'individu) : fait ressortir particulièrement la précarité au travail des femmes (temps partiels et salaires partiels, horaires difficiles, mobilité demandée), des jeunes et des seniors (difficulté d'accès à l'emploi),
- pauvreté ressentie : met en exergue la précarité morale engendrée par la pression quotidienne de « tout compter pour survivre »,
- reste à vivre (minimum légal calculé sur la base des ressources et des charges de la vie courante)

Le terme de « **pauvreté humaine** » a cependant émergé dans les discussions : cette forme de pauvreté fait la différence entre les personnes choisissant une trajectoire de vie dont la priorité ne sera pas la stabilité de l'emploi et la sécurité de revenus réguliers, et ceux subissant une situation précaire.

Les « Intellos précaires »¹ par exemple, ne seront pas à compter parmi les travailleurs pauvres, puisque leur priorité n'est pas le confort matériel et la sécurité des revenus, mais un mode de vie et l'épanouissement dans un travail pourtant non sécurisant.

La notion de pauvreté humaine fait donc appel au « bien-être » de la personne : subit-elle ou choisit-elle sa vie ?

Pour d'autres, c'est le terme de « pauvreté laborieuse » qui apparaît comme plus pertinent : cette expression précise d'ores et déjà les notions

- de travail, reconnu comme utile et nécessaire, et marquant une volonté
- d'effort, de fatigue, de pénibilité, (laborieux = qui oblige à beaucoup travailler)
- de pauvreté, dans tous les sens du terme

Tous ces qualificatifs sont reconnus dans les situations étudiées.

• **Le travailleur, l'actif, le chômeur**

Le travail, quant à lui, est discuté surtout en termes de durée : à partir de quelle durée passée en emploi une personne doit-elle être considérée comme « travailleur ».

L'Europe estime à 7 mois cette durée minimale.

¹ Anne Rambach – 2001 – « ils ont entre 25 et 35 ans et sont diplômés. Ils alternent stages, CDD, petits boulots et contrats dans l'édition, le journalisme, la culture et la communication. Cette précarité, choisie pour les uns, subie pour les autres, définit un nouveau rapport au travail et à l'existence en général. »

En France, on conserve une distinction entre un actif et un inactif : le « travailleur » est une personne en activité 6 mois minimum dans l'année (recherche active d'emploi, chômage ou emploi) dont 1 mois minimum en emploi.

Ces perceptions font une grande différence sur le public ciblé.

La définition française semble « dénigrer » le véritable travailleur ? Avec un mois en emploi dans l'année, il ne s'agirait tout au plus que d'un saisonnier. Cela peut être vrai pour le Français lambda, exempt de tout signe distinctif.

Mais c'est considérer que **l'égalité des chances face à l'emploi** est réelle : on met alors de côté la personne en « recherche active de travail », qui fait face à des difficultés comme la discrimination (raciale ou par rapport à un handicap), où encore l'habitant peu mobile (non véhiculé ou au budget transport lourd) d'une région peu prospère où l'emploi se fait rare et souvent sur un secteur géographique étendue. **Leurs problèmes quotidiens sont différents mais pèsent tout autant sur une volonté d'emploi.**

- **Un public hétérogène**

Serge Paugam, dans son ouvrage « Le salarié de la précarité »², cerne quelques caractéristiques de la vie de ces personnes :

- insatisfaction quant à son quotidien, son emploi, ses conditions de vie,
- instabilité dans l'emploi empêchant toute projection dans le long terme,
- aspect multidimensionnel : emploi, logement, reconnaissance sociale s'imbriquant.

Selon les différents critères évoqués ci-dessus, le public touché compte :

- les jeunes entamant leur vie professionnelle,
- les seniors qui peinent à retrouver un emploi passé 45 ans,
- les hommes avec famille à charge, dont le conjoint ne travaille pas, et devant se contenter de contrats précaires,
- les femmes, souvent à temps partiel,
- les salariés indépendants,
- les agriculteurs,
- les personnes peu qualifiées.

La pauvreté au travail touche une population très hétérogène, pour laquelle on ne peut globaliser. La difficulté réside alors dans les solutions catégorielles à trouver.

Une réalité ressentie dans d'autres secteurs

La réalité des travailleurs pauvres se manifeste au-delà du simple champ de l'emploi ou des salaires : **les bailleurs et les organismes proposant un hébergement, en sont aussi les témoins.**

² publication en 2000

• Les bailleurs

Le Groupe Alliage, ou encore la S.A. d'HLM Gabriel Rosset par exemple, constatent l'augmentation du nombre de demandeurs de logement aux contrats précaires et aux ressources faibles.

Si l'attribution des logements sociaux est en nette progression, 2007-2008 aura vu l'augmentation des demandes faites par :

- les artisans : sans rémunération, sans couverture sociale,
- les intérimaires : en proportion très importante.

A la S.A. d'HLM Gabriel Rosset, c'est la misère, la pauvreté monétaire, qui touche fortement les locataires :

- personnes d'origine turque présentes depuis plus de 20 ans
- personnes âgées (30% des ménages des cités) en situation d'extrême pauvreté (mangent à la banque alimentaire, passent une part importante de leurs ressources dans leur loyer)
- femmes seules : profitent des aides sociales, ne sortent pas de chez elles.

Cela n'empêche pourtant pas la population de s'intéresser notamment à l'acquisition de leur logement³ (nombreux autofinancements découverts).

L'expérience sur ces cités est que la misère témoignée représente un handicap pour les générations qui suivent, en termes d'accès à la formation, à la dynamique de recherche d'emploi, à l'ouverture sur une autonomie : **considérer les problèmes en amont, dans les ménages, pourrait permettre de prévenir l'augmentation des personnes en situation de pauvreté au travail.**

• Les centres d'hébergement

Par ailleurs, en dehors des milieux dits « ordinaires », la pauvreté au travail est aussi constatée **dans les dispositifs d'urgence**. Ainsi, 30% des sans domicile fixe seraient des travailleurs pauvres en Ile-de-France, et 35% des SDF seraient en emploi⁴.

Dans les structures d'hébergement d'urgence du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, le constat n'est en revanche pas le même : seulement 4,8 % d'entre eux auraient travaillé au moins un mois sur l'année 2007-2008, pour un total de seulement **1,2% de travailleurs considérés comme pauvres parmi nos passagers (hommes isolés)**.

La question n'est plus tant celle de la pauvreté monétaire, mais plus celle d'une détresse humaine et sociale. La seule réponse du logement ne suffirait, en règle générale, pas à les sortir de cette précarité.

Lors d'un reportage mené au Foyer Notre-Dame des Sans-Abri par France 3, le journaliste a été obligé d'ouvrir les yeux sur cette réalité : que ce soit dans les accueils de jour comme dans nos centres d'accueil et d'hébergement d'urgence, les « travailleurs pauvres » ont été difficiles à trouver. Et ceux-ci ne comptaient finalement que quelques heures de travail dans le

³ Enquête il y a 10 ans, menée à Décines dans le cadre de proposition d'acquisition aux locataires : malgré la pauvreté constatée, un tiers des ménages était intéressé, et de nombreux autofinancements ont été révélés.

⁴ Enquête Sans domicile – INSEE – 2001

mois. La réalité des travailleurs dans nos dispositifs d'urgence est donc autre : celle des « **travailleurs précaires** » ou « **travailleurs sans domicile** ».

Nous restons néanmoins conscients qu'un nombre non négligeable de personnes, et de travailleurs, **restent à l'écart des dispositifs** et donc des comptes. C'est ce que montre notamment une enquête récente à Vaulx-en-Velin, chiffrant à près de 700 les jeunes restant hébergés chez des tiers ou dormant dans des squats. Le regard de l'étude sur le public en situation de pauvreté au travail reste encore partiel.

Les travailleurs pauvres : un cumul de problèmes

Une pauvreté au quotidien

La pauvreté est une notion multidimensionnelle et relative : « c'est ce qui est ressenti comme inacceptable ». Ainsi, subir une situation qui fait perdurer un ménage dans la précarité malgré des efforts permanents pour garder le même statut que ses concitoyens (emploi, logement, autonomie financière, loisirs,...) doit être considéré comme une forme de « pauvreté » inacceptable.

Le quotidien de ces personnes est l'angoisse et l'absence de repos face à une situation épuisante :

« Un travailleur pauvre est une personne dans l'impossibilité de vivre du revenu de son activité ou se trouvant dans un équilibre sommaire et très fragile [...] population prête à basculer dans la misère au moindre aléa de la vie [...] Vivre au jour le jour, ne pouvoir se projeter dans l'avenir faute de ressources pour assumer les coups durs »⁵

Ainsi, ce sont les conditions de vie de chacun des membres du ménage qui sont mises à mal et peuvent susciter des sentiments d'injustice, et dans le pire des cas mener à l'abandon.

« C'est pas parce qu'on ne crève pas que l'on vit pour autant » - Jean Furtos

Devant l'intolérable réalité, les études et analyses basées sur chiffres et moyennes ne reflètent pas la précarité concrète des situations vécues : ce raisonnement est à dépasser.

Pourtant, la Ville de Lyon fait le constat étonnant de la stabilité, voire de la baisse, des recours à l'aide facultative : ce dispositif est-il mal connu ? Le besoin est-il réel ?

Autre constat pour le coup plus alarmant : celui de l'augmentation numérique du recours de la part des personnes vieillissantes. Le phénomène n'existait pas il y a 6 ans et il questionne sur la pauvreté au travail des seniors.

⁵ Crédoc 2006 - « Les actifs en situation de pauvreté: quelles expériences de la pauvreté »

Un épuisement moral : la précarité humaine

Au-delà de l'absence de sécurité à court, moyen et long terme, qui reflète notamment les mauvaises conditions de vie « matérielle », c'est l'épuisement moral de ces personnes qui est dangereux.

Il ne s'agit plus seulement de pauvreté mais de **misère humaine**. Les témoignages mettent en exergue l'isolement qui découle de ces situations difficiles :

- perte de l'estime de soi : face aux membres du ménage, dont l'adulte n'arrive pas à subvenir aux besoins,
- perte des liens familiaux : avec naissance d'un sentiment de honte face au fait de ne « pas s'en sortir »,
- isolement d'avec ses voisins, puisque ne pouvant participer aux loisirs comme tout un chacun, et peur du jugement des autres,
- perte de la valeur des efforts faits au travail, car aucune reconnaissance.

Les personnes touchées par la pauvreté au travail sont alors victimes d'une « précarité disqualifiante » – *qui dénigre, discrédite, déshonore* – : elles perdent le « statut » de citoyen pour subir celui du stéréotype de la personne précaire, enclenchant dès lors incertitude sur l'identité, sentiment de persécution ou encore isolement.

Un combat pour rester en emploi

Le constat de l'ANPE est une montée en charge du chômage des seniors et des jeunes, publics notamment touchés par la pauvreté au travail.

Le leitmotiv des médias « le travail ne protège plus de la précarité » implique que la sécurité est désormais assurée par d'autres moyens : notamment le logement, cheval de bataille depuis fin 2006 auprès des pouvoirs publics. Ces vecteurs de sécurité varient selon les époques.

Aujourd'hui pourtant, le travail reste la seule garantie de revenus stables. Alors puisque l'Etat ne réussit à garantir un emploi « décent » pour tous, quelles seraient les solutions alternatives pour obtenir un emploi ou garantir des revenus fixes ?

Les conditions de travail mêmes sont un facteur aggravant de l'instabilité des situations :

- contrats précaires (CDD < 6 mois, intérim, contrats d'insertion de courte durée),
- obligation d'accepter tout type de travail pouvant se trouver sur des lieux engendrant des frais de transport et rendant le travail non rentable,
- horaires morcelés, temps partiels, ne favorisant pas le cumul de plusieurs emplois,
- lieu de résidence ou d'hébergement : les courts séjours en centre d'hébergement ou en hôtel ne favorisent pas la stabilisation, le repos et le maintien dans l'emploi.

Les travailleurs pauvres et l'exclusion

Le champ du social touche par deux axes le problème des travailleurs pauvres :

- l'un ascendant : les personnes issues de parcours d'insertion restent majoritairement dans des conditions d'emploi précaires,
- l'autre descendant : les travailleurs qui deviennent pauvres font face à une usure et peuvent en arriver à perdre le fragile équilibre, tombant alors dans les dispositifs d'urgence.

Ce constat pose les questions suivantes :

- Que faire pour empêcher la dégradation des situations fragiles ?
- Quel dispositif adapté à mettre en œuvre pour permettre l'accès au milieu ordinaire des publics en insertion ?

Et quelles failles dans le système actuel rendent nos dispositifs « inefficaces » ?

L'arrivée de travailleurs pauvres dans les dispositifs d'urgence

Concernant ce public, **les demandes qui nous arrivent et les devoirs qui nous incombent reposent sur la notion d'accident de parcours** : une personne à même de préserver - *pendant un temps au moins* - son emploi en milieu ordinaire, malgré une situation d'exclusion (SDF, hébergement par le 115,...) ne peut être laissée durablement dans ces dispositifs, sous peine de voir s'éterniser cette situation.

Le fait d'avoir un emploi doit ainsi constituer un critère supplémentaire prioritaire de la prise en charge adaptée de la personne.

Si cette personne est caractérisée par le refus de l'aide sociale (accompagnement social, aides financières ponctuelles) car elle n'est prête à se résigner ou à perdre une forme d'autonomie, alors nos services doivent être en mesure de proposer une aide « non stigmatisante » : pas de maternage par les travailleurs sociaux, respect de la vie privée de la personne face à son employeur, autonomie dans l'hébergement, ...

Certaines entreprises ont eu l'initiative de créer en leur sein un **service social d'aide aux employés** : le 1% logement, l'aide psychologique sur le lieu de travail, apportent un espoir de retour rapide aux conditions « normales » de vie.

Mais puisque ce système reste malheureusement rare, surtout dans les secteurs pratiquant des bas salaires, il revient aux organismes sociaux d'y remédier et d'apporter le soutien nécessaire :

- la première demande aux centres du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri est un lieu de repos sécurisant (en journée notamment pour ceux travaillant de nuit) qui va de pair avec l'état de bonne santé ;
- la seconde est celle d'une stabilité de l'hébergement, avec les commodités minimales (chambres individuelles ou doubles, sanitaires individuels, lieu de dépôt de leurs affaires, sans risque de se les faire voler) ;
- la troisième, celle d'un lieu d'accueil non stigmatisant ;

C'est une fois que le repos, l'alimentation et la stabilité d'un hébergement sont acquis, une fois que la sécurité est retrouvée, que l'on peut envisager de remonter la pente⁶.

Cette prise en charge ressemble d'une certaine manière aux anciennes pensions de familles, ou aux « Foyers de Jeunes Travailleurs ».

Alors, entre en jeu l'accompagnement, dit « social », ou plutôt socioprofessionnel, qui permettra d'assurer cette stabilité (psychologique, financière,...) puis de construire un nouvel équilibre fait pour durer. Cela peut aussi passer par un autre emploi plus adapté et satisfaisant les besoins de ressources.

L'insertion

Pour les usagers des dispositifs d'insertion, l'enjeu est différent dans la mesure où la personne est en construction d'un parcours d'insertion, impliquant une prise en charge polymorphe.

Il s'agirait alors de construire pas à pas un équilibre souvent oublié, de parfois faire perdre les habitudes addictives, de faire ré-accepter les règles et d'ouvrir les portes permettant d'avancer, par le biais d'outils d'insertion (formations, VAE,...).

Mais là aussi les dispositifs dits « d'insertion » peuvent parfois paraître inadaptés au public déstructuré accueilli : le **morcellement des dispositifs** fragilise ceux qui les empruntent (perte de motivation, déstabilisation lors de transitions,...).

Les dispositifs d'insertion, perçus et conçus comme des sas temporaires avant l'emploi en milieu ordinaire, ne permettent que trop rarement le franchissement effectif de la barrière : ainsi **le marché de l'emploi semble se déclinier à deux vitesses : celui de l'insertion et celui de droit commun.**

L'existence de cet écart met à mal les projets d'insertion proposés : les référents perdent une grande énergie à jongler avec des outils compliqués (dispositifs PLIE, agrément IAE, CES, CAE, CAVA, CI-RMA,...) et l'utilisateur tente de rebondir de contrat précaire en contrat précaire, de référent en référent, résultant à une fatale résignation quant à l'espoir de rejoindre le droit commun.

Ce tableau est plus noir que la réalité, mais constitue le quotidien de nombreuses personnes accueillies dans les dispositifs d'aide sociale.

Des dispositifs inadaptés ?

Pour d'autres, enfin, le **dispositif temporaire** ne semble pas être non plus satisfaisant : les professionnels témoignent d'usagers ayant réussi à reconstruire, dans l'enceinte de leur prise en charge, un équilibre constitué notamment des interlocuteurs de l'organisation. Ainsi, comme les communautés Emmaüs avec leurs compagnons, le Service Insertion du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri constate que pour une part de ses passagers, tout départ constituera une mise en danger et une rechute : l'activité qu'ils apportent en « **milieu protégé** » reste insuffisante aux entreprises ordinaires, de même que l'habitation en

⁶ Pyramide des besoins de Maslow

autonomie ne sera synonyme que d'isolement et de perte des liens sociaux difficilement construits.

Par ailleurs, d'autres mesures qui ont cherché à protéger les bénéficiaires se sont vues fortement critiquées et désavouées. C'est le cas des ASH mais aussi des ESAT (anciens CAT).

Les ASH⁷ (Aides Sociales à l'Hébergement), dans les années 70, étaient une formule très polymorphe, aux initiatives multiples dont les bienfaits furent de permettre une remobilisation des bénéficiaires. La critique qui en a été faite portait sur le statut d' « inadapté » plaqué sur les bénéficiaires de cette aide.

Les ESAT⁸ subissent la même forme de critique : sont-ils un ghetto pour handicapés ? Au lieu de privilégier le droit commun pour tous, ne favorise-t-on pas la discrimination ?

Les déviations des systèmes étant une réalité tous domaines confondus, il faut cependant convenir du bien-fondé de tels outils pour une part du public ciblé, comme de la pertinence des communautés pour des personnes fragiles socialement.

Ainsi, c'est la souplesse d'adaptation des prises en charge qui permettrait l'utilisation de tout l'éventail d'outils d'insertion, en laissant les portes ouvertes selon les situations rencontrées.

L'accompagnement et l'aide sociale

Enfin, l'un des derniers outils existant face au phénomène des travailleurs pauvres ou précaires, est l'accompagnement : social, professionnel, à la vie quotidienne, éducatif... il peut englober tous les champs sous les meilleures intentions.

Son travers est cependant reconnu : l'assistanat.

L'aide et l'accompagnement ont pour objectif premier, non d'être au service du demandeur, mais de lui apporter les clés, le soutien et le conseil pour une amélioration de sa situation.

Si les 20 dernières années semblent avoir connu un travail social par **approche « invalidante » du bénéficiaire** – *explications des difficultés par un placage systématique d'insuffisances personnelles* – la prise de conscience est bien en cours.

L'accompagnement social est désormais le lieu de l'exigence : pour l'utilisateur et par l'utilisateur. Il fait appel à la mobilisation de la personne en demande et à la mise en place d'objectifs concrets et ciblés.

⁷ L'aide sociale à l'hébergement est une aide financière accordée par le Conseil général aux personnes âgées accueillies dans un établissement public ou privé habilité à l'aide sociale. Les bénéficiaires doivent justifier de ressources insuffisantes (y compris celles de leurs obligés alimentaires) pour couvrir leurs frais d'hébergement.

⁸ Etablissement et Service d'Aide par le Travail

Des axes de réflexion et des propositions

Des remarques pour mieux cerner le phénomène

- **Les limites et obstacles**

Toutes réflexions et propositions se sont vues avancées moyennant un certain nombre de pré-requis et constats :

- l'existence d'une dichotomie entre insertion et exclusion,
- la vie, tout comme les prises en charge préconisées, reste un pari,
- la limite des études et statistiques : « les statistiques sont la religion du siècle », mieux connaître les publics et les effets des dispositifs ne doit pas se faire en asphyxiant les acteurs de terrain

- **Un public à mieux cerner**

Malgré les profils ressortant des diverses études considérées pour cette rencontre, le premier constat général est que le raisonnement sur les moyennes, tout comme la mesure quantitative, est à dépasser, afin d' « humaniser » ces chiffres et mieux identifier les véritables problèmes auxquels sont confrontés les travailleurs pauvres.

Ainsi, la critique des études se fait autour de :

- l'aspect quantitatif restrictif,
- **la dimension évolutive de cette frange de la population, puisque le public est évolutif :**
 - intégrer les dynamiques de vie,
 - croiser les informations avec les parcours,
 - importance des trajectoires au-delà des catégories,
- **la combinaison de l'espace et du temps, pour affiner les ressentis et les contextes :**
 - espace : selon le lieu de vie, la « pauvreté » n'est pas ressentie pareillement (milieu urbain, rural, anciennes villes industrielles,...)
 - temps : « à toutes choses égales par ailleurs », à chaque époque, le « travailleur pauvre » ne correspond pas à la même population – une société instable fragilise / dans le temps, une personne à un instant T « travailleur pauvre », peut évoluer pour sortir de cette situation, ou bien voir sa situation s'aggraver (tomber dans l'exclusion).

Des réponses politiques

- **Les catégories**

Les bénéficiaires des dispositifs d'aide à l'insertion, à l'emploi, sociale,... sont concrètement dispatchés selon des catégories : les réponses politiques, selon Monsieur Joël MAY, Directeur départemental de la DDASS du Rhône, ne peuvent être globales.

Les catégories sont une nécessité pour apporter une aide adaptée. La globalisation est trop complexe et génère des injustices.

Cependant, ces catégories, concepts administratifs incontournables, changent avec le temps et explosent : elles n'auraient plus de sens et ne correspondraient aujourd'hui plus à la réalité des situations.

L'une des premières propositions est de redéfinir ces catégories afin de tenir compte des oubliés des dispositifs.

- **Le Revenu de Solidarité Active (RSA)**

Dispositif remplaçant le RMI, son objectif officiel est d'inclure les oubliés et d'instaurer davantage de justesse dans la garantie d'un revenu minimum par ménage. Avec le recul, le RMI apparaît comme un dispositif où tout s'est mélangé : on n'a pas su maintenir un revenu minimum pour celui notamment qui recherche réellement et activement du travail.

Mais le RSA apporte son lot de craintes et de réticences :

- cet outil serait encore un « pansement » qui n'agira pas sur le fond : les travailleurs pauvres notamment resteront un phénomène qui ne sera pas endigué au niveau des employeurs – l'Etat palie aux bas salaires sans solliciter les employeurs ;
- si le dispositif est astucieux, les employeurs « indéliçables » pourront malgré tout le pervertir et le tourner à leur avantage (maintien des temps partiels,...) ;
- un risque professionnel pour les bénéficiaires : ceux-ci n'auront plus intérêt à quitter cette situation ;
- un risque financier pour les contribuables, avec explosion des finances publiques.

- **La part de responsabilité de l'Etat – une collaboration pouvoirs publics et associations/organisations**

Aujourd'hui, **les DDASS n'ont plus de moyens pour un développement et un renforcement des dispositifs** : les constats de terrain ne peuvent plus rechercher une réponse financière qu'auprès de cette administration.

L'exemple de Gabriel Rosset, dans les années 50, fédérant la population pour aller rénover les logements, reprend dès lors une valeur que le FNDSA – comme tout organisme du secteur social et solidaire – doit perpétuer : **la prise d'initiative et la mobilisation de l'opinion publique.**

Pourtant, le militantisme et la prise d'initiatives d'associations comme le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri se trouvent, quel que soit leur bien-fondé, **mis à mal par le cadre réglementaire** : aujourd'hui, innover demande des autorisations et pratiquer une forme de solidarité comme la mise à l'abri dans de meilleures conditions peut devenir « hors la loi » : quelle place reste-t-il à la véritable innovation ?

D'autre part, se limiter à un « c'est le rôle des chefs d'oser les risques et d'en répondre » pour justifier d'audaces, semble signifier que l'Etat n'agira pas à notre place et surtout pas selon nos convictions et expériences : qu'en est-il de la relation de confiance face aux acteurs de terrain ?

La seconde proposition est alors l'amélioration des relations pouvoirs publics – associations, retrouver une confiance se traduisant par des marges de manœuvres laissées aux professionnels de terrain : les « transgressions validées ».

Des réflexions, comme celles entreprises par la DGUHC⁹ pour la simplification des normes concernant l'habitat, seraient à mener de la même manière dans le domaine des structures sociales.

Sans cela, tout organisme pourrait devenir « prestataire de service » de l'Etat : l'esprit associatif et solidaire serait tué, mais l'aide sociale rentrerait dans les priorités nationales.

• **Un marché de l'emploi pour tous**

Ce qui ressort des échanges est que, quelles que soient les situations et les personnes, l'apitoiement ne doit pas être la solution à préconiser. Au contraire, on ne reconforte pas en « pleurant » avec le demandeur, mais en le remobilisant.

Plus que cela, une société ne doit pas se résoudre au constat de la pauvreté : l'ensemble des acteurs sociaux doit se mobiliser pour que ces travailleurs majoritairement sans emploi retrouvent le chemin de l'emploi. Cela peut paraître difficile mais les solutions existent.

Sur un plan institutionnel, les préambules des constitutions de 1946 et 1958 sont clairs : nous n'avons pas à construire un marché de l'assistanat - on ne peut pas décréter qu'un individu est exclu à tout jamais du marché du travail.

C'est aujourd'hui ce que demandent la Communauté Européenne - que nous avons présidée - , l'Etat français, et l'immense majorité de nos concitoyens qui sont aussi des contribuables fussent-ils pauvres !

C'est dans cette logique que Monsieur Jean-Bernard COFFY, Directeur Régional de l'ANPE, croit à la fusion ASSEDIC-ANPE, dont les axes de mises en œuvre sont :

Un travail pédagogique : le droit au travail et un avenir pour tous sur le marché du travail (y compris pour les jeunes et les seniors).

La professionnalisation de l'IAE.

Des référents sociaux et professionnels distincts et uniques.

Il s'agit alors d'exigence pour « tirer » vers le haut, au lieu de conforter dans les situations précaires.

⁹ Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction

- **La mutation professionnelle tout au long de la vie des personnes**

Les politiques, en terme d'emploi dans divers pays, devraient nous interpeller.

En France, la carrière professionnelle d'une personne ne se fait que de manière ascendante, ou alors dans la rupture (licenciement). Ainsi, presque aucune préparation à la mutation professionnelle n'est engendrée afin de maintenir sécurité de l'emploi et reclassement optimal des salariés.

Les Allemands et les Hollandais font figure de bons élèves dans ce domaine : avec une préparation consciencieuse et l'accompagnement des salariés lors de mutations professionnelles, les résultats sont :

- **une meilleure préparation du maintien dans l'emploi,**
- **des mutations adaptées grâce aux évaluations régulières.**

Par ailleurs, les effets de la récession se font sentir (- 10% de propositions volumétriques en intérim), et une révolution mentale semble nécessaire pour y faire face : **intégrer la réversibilité tout au long de la vie, et sortir de la logique « ascendant/descendant ».**

Des réponses collectives

Les réponses collectives n'existent plus : ce qui tenait place de micro-milieu social permettant l'équilibre de personnes fragiles (financièrement mais aussi socialement) n'est plus considéré que comme une étape transitoire, un sas avant injection dans le milieu ordinaire. Mais force est de constater que les mêmes conditions et les « privilèges » (en terme d'emploi, de logement, de lien social) ne sont pas les mêmes pour tous.

Notre devoir d'innovation, cité plus haut, ne nous encourage-t-il pas à mettre en place un lieu de vie collectif temporaire ? Ce lieu pourrait prendre la forme de l'équivalent pour les « handicapés sociaux » des CAT/ESAT (handicapés physiques), avec salaire assuré.

- **Les structures d'insertion : plus qu'un sas**

Si l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) se veut comme un « sas » avant l'emploi en milieu ordinaire, il n'en reste pas moins que pour un certain nombre des usagers des structures communautaires, cette étape se mue carrément en un lieu de vie : l'équilibre ne peut être reproduit, transféré, en milieu ordinaire, sous peine de briser tous les acquis.

Et ceci d'autant plus que le logement est nécessaire, mais pas suffisant (comme l'a montré la mobilisation des Enfants de Don Quichotte et l'échec d'un certain nombre de propositions de logement alors effectuées).

Dans ce sens, le comité prend le parti de l'apport bénéfique de « travail en milieu protégé, associé à un hébergement pérenne de type communautaire » pour une part des usagers dont l'insertion en milieu ordinaire est impossible (« handicapés sociaux »).

Si ce compromis pourrait être considéré comme un « pacte dénégatif¹⁰ collectif », où acteurs de terrain et usagers s'y retrouvent, il ne doit pas y avoir de doute sur sa pertinence dans des cas bien identifiés.

- **Des dispositifs d'insertion plus réactifs**

Les dispositifs d'insertion sont des outils : et comme tout outil, ils doivent rester pratiques et pertinents. Leur rigidité et les délais d'utilisation sont contre-productifs : **d'avantage de fluidité est un impératif, sous peine d'annihiler toute mobilisation – des usagers comme des référents – dans les projets d'insertion.**

- **Les LogiRELAIS : des résidences hôtelières à vocation sociale**

Le Pacte national pour le Logement prévoit la création de 5.000 places en Résidences Hôtelières à Vocation Sociale¹¹ afin que les besoins d'hébergement d'un public à faible revenu soient satisfaits par une hôtellerie d'intérêt général de qualité.

Elles permettront de développer une offre d'hébergement adaptée aux besoins en logement temporaire générés par l'évolution du monde du travail et de la formation.

Une partie de leur capacité d'accueil (30%) est destinée à accueillir au tarif privilégié de 20 € maximum par nuit (avec tarif régressif dans le cas de long séjour), un public à faible revenu qui éprouve des difficultés temporaires pour se loger. Ce public est désigné par les services de la Préfecture ou par des structures ou collectivités locales auxquelles le Préfet a délégué son droit de désignation après concertation.

Le Groupe Alliade notamment accorde un intérêt particulier à cette solution.

Pourtant, à 20 € la nuitée, c'est un loyer normal au mois qui est à déboursier.

¹⁰ « accord inconscient entre deux parties autour d'éléments psychiques partiellement symbolisés »

Le pacte dénégatif conçu par R. Kaës (1989) désigne diverses opérations de répression (refoulement, déni, dénégation, désaveu) requises de chaque sujet d'un lien pour que ce lien se constitue et se maintienne. Le pacte dénégatif est une alliance inconsciente destinée à réprimer un contenu commun. Il suppose un triple accord : même contenu, même obligation de réprimer ce contenu, même accord sur le refoulement ou le déni de cette répression commune (J. Robion).

2 polarités : l'une est organisatrice du lien, l'autre oblitère les processus de pensée pour maintenir ces liens essentiels.

¹¹ décret n°2007-892 du 15 mai 2007

Eléments de conclusion

L'Etat propose donc aujourd'hui des éléments de solutions partiels, qui suscitent comme toujours doutes et appréhension : le RSA, simplifierait partiellement les dispositifs d'insertion (contrat unique d'insertion) et corrigerait l'aberration qui consiste à perdre des ressources lors de la reprise d'emploi – il pourrait cependant être perverti par des employeurs indécents et pèserait à nouveau sur les finances publiques ; les Logis-Relais, ou Résidences Hôtelières à Vocation Sociale, souhaitent apporter des facilités d'accès au logement temporaire, mais pratiqueraient un tarif encore élevé. Avec la fusion de UNEDIC-ANPE, c'est l'optimisation des services de recherche d'emploi, mais cela ne remédie en rien au manque de propositions de qualité...

Il ne reste qu'à agir au niveau local, pour limiter les dégâts : réduire au maximum le temps de passage au sein des dispositifs d'urgence et d'insertion ; une personne à même de se maintenir en emploi lorsqu'elle côtoie la rue doit pouvoir trouver de l'aide pour **rebondir au plus vite**. Notre devoir est alors de ne pas stigmatiser par cette aide le public accueilli, et d'apporter la stabilité, le repos et la reconstruction morale.

C'est aussi permettre à ceux qui ne peuvent pas rejoindre le droit commun, de rester dans un lieu de vie avec une activité en milieu protégé. En bref, il faudrait rétablir les structures de type communautaire avec une souplesse de fonctionnement face aux problèmes de chacun : la porte de sortie est ouverte mais pas obligatoire.

Les acteurs de terrain ont ainsi encore un rôle important à jouer pour pallier aux dispositifs de l'Etat et apporter aussi aide et soutien au public des travailleurs pauvres.

